

Bonjour à tous les membres,

Le conseil d'administration vous partage ces informations avant le début de saison 2019. L'assemblée générale annuelle approche et nous attendons tous impatientement le printemps !

Le code de vie (avec changements) ainsi que le formulaire d'inscription 2019 seront envoyés au cours du mois de février. Vous pouvez prendre un temps de réflexion avant de confirmer votre présence au JCECB pour la prochaine saison.

Par contre, **si vous ne désirez pas conserver votre lot ou si vous voulez diminuer votre superficie cultivable, veuillez communiquer avec nous le plus rapidement possible.** Plus de 20 personnes sont actuellement sur la liste d'attente. NB - Il faut bien évaluer le travail et la consommation pour décider votre superficie de terrain, car il y a de la perte en fin de saison.

Cordialement, Le conseil d'administration

Implication des membres et tarification 2019

Ceci est un débat qui soulève des passions, des interrogations et même quelques frustrations depuis des années ! Le présent conseil a continué la réflexion et voici les changements adoptés par le conseil d'administration en novembre dernier. Rappelons que chacun est responsable de sa parcelle, mais notre organisme communautaire est aussi orienté vers le partage et l'éducation en offrant des avantages à tous ses membres.

NOUVELLE Grille tarifaire et heures d'implication 2019

Superficie	Coût	Heures d'implication (minimum)	Supplément à payer si non-implication	Projet saison 2020 Heures d'implication
100 pieds carrés	10 \$ par lot	5 heures par lot	50 \$ par lot	4 heures par lot
150 pieds carrés	15 \$ par lot	5 heures par lot	50 \$ par lot	5 heures par lot
200 pieds carrés	20 \$ par lot	5 heures par lot	50 \$ par lot	5 heures par lot
250 - 260 pieds carrés	25 \$ par lot	5 heures par lot	50 \$ par lot	6 heures par lot
280- 300 pieds carrés	30 \$ par lot	5 heures par lot	50 \$ par lot	7 heures par lot
360 pieds carrés	35 \$ par lot	5 heures par lot	50 \$ par lot	7 heures par lot

Il a donc été décidé d'abolir la cotisation de 10 \$ par membre et de normaliser le prix de location des lots par rapport à leur superficie. En plus d'être équitable, ceci permettra aussi d'avoir un revenu de base fixe. NB - Les changements n'affectent qu'environ la moitié des membres puisque pour plusieurs, le prix demeure stable.

Exemple : Si un membre a deux terrains – 1 X 360 pieds carrés et 1 X 260 pieds carrés = le tarif est de 35 \$ + 25 \$ (total de 60 \$) et de 10 heures d'implication pour la saison 2019.

GRATUITÉ pour la location par terrain = 60 heures et plus (remboursée en fin de saison)

SURCHARGE de 50 \$ pour la location par terrain si non-implication (payable en fin de saison)

IMPLICATION : Nous considérons que cinq heures d'implication dans l'organisme communautaire pour une saison sont bien peu, puisque certains membres participent plus de 5 heures par semaine aux activités pour le bénéfice de tous les membres. Notez que le membre colocataire ou une tierce personne peut participer aux travaux dans le cas où vous êtes dans l'impossibilité de le faire vous-même.

Le plan et la grille tarifaire sont sur le site internet sous la rubrique [Fonctionnement](#).

Suite aux commentaires de membres, il y a aussi un projet à l'étude pour 2020. Puisque certains ont fait part que le nombre d'heures d'implication doit être proportionnel à la superficie des terrains, le conseil propose une nouvelle grille pour solutionner cette problématique en 2020. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées. Pour l'instant, les membres du conseil considèrent que de multiplier le temps de participation selon le nombre de terrains est une solution convenable.

Nous espérons que tous comprennent les enjeux de ces décisions. Par rapport à d'autres jardins communautaires, le JCECB applique les règles et donne les avis avec discernement, grande tolérance et gentillesse ! Le conseil a d'ailleurs consulté et visité de nombreux jardins communautaires (soit en personne, en discutant au téléphone ou via des sites web) pour étoffer ces décisions. NB – Dans la plupart des jardins communautaires, l'assemblée générale est obligatoire. Aussi, les avis sont souvent donnés aux deux semaines avec plusieurs restrictions au niveau des méthodes de culture, des hauteurs et des variétés des plants et toutes les infractions sont cumulées (désherbage, débordement des limites, ...).

Enfin, au lieu de restreindre les jardiniers à une superficie maximale (900 pieds carrés, adoptée par l'ancien conseil d'administration en 2016), nous avons plutôt décidé de limiter à 3 terrains par adresse, puisque les grandeurs des terrains ne sont pas « standards ». Les membres ayant plus de trois terrains devront céder un terrain avant, durant ou à la fin de la saison 2019.

Ces petites modifications aux règles de vie seront incluses dans le contrat 2019 auquel vous adhérez en début de saison. Le contrat est valide pour 12 mois et il est renouvelable à chaque saison. Nous remercions tous les membres qui participent au maintien des activités de l'organisme et qui respectent les règles pour le bien de tous !